

PROCHAINE PARUTION : MERCREDI 28 MARS 2018

## ÉDITORIAL



### « TRANSFORMER L'ESSAI »

Après plusieurs mois de concertation avec l'ensemble des acteurs de l'apprentissage, le Gouvernement a annoncé le 9 février dernier une série de 20 mesures pour réformer l'apprentissage.

D'aucuns diront qu'il semble étonnant de vouloir réformer des filières de formation qui offrent un emploi à près de 80% des jeunes 6 mois à peine après la fin de leur cursus. L'apprentissage est en effet la meilleure voie d'intégration sur le marché du travail. Alors pour quelles raisons vouloir s'attacher à la réformer ?

La première tient à l'idée toujours trop prégnante dans les familles françaises que l'apprentissage serait réservé aux enfants en situation d'échec et les filières généralistes aux meilleurs d'entre eux. De multiples campagnes de sensibilisation ont été lancées depuis quinze ans pour dénoncer cette situation. Si des changements d'opinion intéressants ont été constatés dans la vision des français sur l'artisanat et, peu ou prou, sur l'apprentissage, il n'en demeure pas moins que trop de familles restent encore arrêtées sur cette vision archaïque et n'envisagent pas cet avenir professionnel pour leurs enfants. Aussi, certaines mesures annoncées pour rendre l'apprentissage plus attractif (augmentation de la rémunération, aide de 500 euros pour passer le permis, pré-apprentissage, programme Erasmus, orientation réformée...) vont dans le bon sens.

La deuxième renvoie au paradoxe de « l'œuf et la poule ». Pour qu'il y ait des artisans il a fallu un jour qu'il y ait des apprentis, et il en sera ainsi jusqu'à la nuit des temps. Or aujourd'hui on constate, pour de multiples raisons, un manque de vocation du nombre de maîtres d'apprentissage pour former des apprentis. Il apparaissait donc sur ce point essentiel de réformer certaines choses (réglementation, contrat de travail, aides à l'embauche...) pour inciter davantage d'artisans à accueillir des jeunes dans leur entreprise.

Il y a urgence. Jamais l'artisanat n'a connu un tel manque de personnels qualifiés et ce au moment même où l'activité redémarre.

Il faut donc espérer que ces propositions se concrétisent rapidement lors du débat parlementaire. Il restera alors à construire un nouvel équilibre avec les branches professionnelles et les Régions qui auront ensemble, avec les entreprises, à agir dans le seul intérêt des jeunes, de leur emploi et de leur avenir.

C'est à ce prix, et seulement à ce prix, que l'on pourra considérer que la réforme sera réussie.

LILIANE LIND

Présidente de la CMA 57

## TAXE D'APPRENTISSAGE 2018 UN PLACEMENT D'AVENIR

*Convertir un impôt obligatoire en investissement à court et à moyen terme... et si la taxe d'apprentissage devenait ce rêve à portée de mains ?*

La taxe d'apprentissage, à laquelle sont assujettis les chefs d'entreprise, est obligatoire comme tout impôt. Néanmoins, elle diffère en cela que le destinataire reste à la discrétion des artisans qui ont jusqu'au 28 février pour s'en acquitter.

Ils peuvent ainsi décider de désigner l'un des 3 Centres de Formation d'Apprentis de la CMA 57 situés à Metz, Forbach et Thionville, et ainsi faire confiance à l'expérience de la CMA 57 dans le domaine de la formation en apprentissage, ce dont peuvent témoigner des milliers de jeunes mosellans diplômés passés par ces CFA. La confiance des chefs d'entreprise artisanale pourra alors se voir récompensée par un double retour sur investissement, non seulement par la qualité des apprentis formés et employables, mais aussi par les compétences mises à leur disposition lors de l'embauche d'un potentiel collaborateur, voire repreneur.

### DES APPRENTIS COMPÉTENTS POUR LES ENTREPRISES

Le CFA Ernest Meyer de Metz, CFA Camille Weiss de Forbach et CFA EPDM de Thionville consti-

tuent, pour les 1 400 apprentis inscrits, des points de référence pour la maîtrise théorique et pratique des métiers de l'artisanat. Ils y apprennent, auprès d'enseignants expérimentés, les bases d'un savoir-faire qu'ils perfectionnent, en alternance, dans leur entreprise d'accueil. En ligne de mire pour eux, l'obtention de leur diplôme et leur insertion professionnelle, assurée en moins de 6 mois pour 80 % d'entre eux à la fin de leurs études.

Avec près de 41 métiers de l'artisanat enseignés, ces CFA occupent une place centrale dans la stratégie de la CMA 57 pour former des apprentis encore plus opérationnels et compétents pour les entreprises. Un plan de développement et d'optimisation de l'offre de formation et des équipements a d'ailleurs été pensé, procédant autant d'une réflexion pédagogique que de la modernisation des locaux et des équipements.

C'est ainsi qu'à la rentrée 2018-2019, le CFA de Metz ouvrira par exemple les portes de nouveaux laboratoires des métiers de bouche dans un bâtiment sorti de terre après 2 ans de travaux.

### UN ENJEU MAJEUR

Ces investissements planifiés par la CMA 57 dans ses CFA constituent un enjeu majeur pour la pérennité du secteur des métiers de la Moselle, et sont donc en partie conditionnés à la récolte annuelle de la taxe d'apprentissage. Pour permettre de transformer cette contrainte en opportunité pour toute une génération mais aussi pour le secteur professionnel artisanal du département, il revient aux chefs d'entreprise, et aux experts comptables mandatés par les artisans, d'attribuer le montant de la taxe à l'un des CFA de la CMA 57.

Un bordereau est disponible en téléchargement sur le site [www.cma-moselle.fr](http://www.cma-moselle.fr) sur lequel il est également possible de réaliser à une télédéclaration.

### COLLECTE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE



RDV SUR  
[WWW.CMA-MOSELLE.FR](http://WWW.CMA-MOSELLE.FR)  
AVANT LE 28 FEVRIER 2018

### « ARTISAN & COMPAGNIE » ÉPISODE N°2 SUR YouTube



La CMA 57 communique sur YouTube avec « Artisans & Compagnie »

Lancée le mois dernier sur la chaîne YouTube de la CMA 57, l'émission « Artisans & Compagnie » a dès son lancement su trouver son public avec des centaines de visionnages pour le premier épisode consacré à l'innovation.

Réalisée en partenariat avec la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne, l'émission donne chaque mois la parole à des artisans mosellans pour aborder une thématique. Pour ce mois de février, le sujet abordé est celui du développement durable.

Visionnez l'émission en flashant le QRCode ci-contre, ou en vous rendant sur le site internet [www.cma-moselle.fr](http://www.cma-moselle.fr) sur lequel vous pourrez aussi voir tous les épisodes.



## ORIENTATION SCOLAIRE PRÉPAREZ LA RENTRÉE 2018-2019

Les 3 premiers samedis du mois d'avril seront animés dans les 3 Centres de Formation d'Apprentis de Metz, Forbach et Thionville qui ouvriront exceptionnellement leurs portes au grand public afin de faire découvrir les salles de cours, ateliers et laboratoires. De nombreux parents, accompagnés de leur enfant, pourront se renseigner sur les formations proposées et les débouchés professionnels. Avec un taux d'insertion sur le marché du travail de près de 80% six mois à peine la fin d'un cursus en CFA, l'apprentissage attire en effet de plus en plus de familles.

Des résultats que le Gouvernement veut conforter et qui expliquent la grande réforme annoncée ce mois-ci afin de convaincre les plus réticents du côté des parents comme des chefs d'entreprise. L'enjeu est fondamental et l'information nécessaire d'où la mise en place par la CMA 57, le jeudi 22 mars, d'une autre journée de sensibilisation auprès des collégiens du département.



En avril, les Journées Portes Ouvertes des CFA de Metz, Forbach et Thionville auront respectivement lieu les samedis 7, 14 et 21. Préparez votre visite en vous rendant sur notre site [www.cma-moselle.fr](http://www.cma-moselle.fr)

INFO : 03 87 39 31 00



## AVEC LA BANQUE POPULAIRE, RÉUSSISSEZ VOTRE TRANSFORMATION DIGITALE !

Les modes de consommation évoluent et les clients attendent de leurs commerces qu'ils s'adaptent. Face à ce défi, soyez créatifs et innovants !

Pour vous accompagner dans cette voie, la Banque Populaire a imaginé des produits différenciants, destinés à développer votre activité sur les nouveaux canaux :

- **Solution d'encaissement nouvelle génération** répondant à l'obligation d'utiliser un logiciel de caisse certifiée NF 525 dès 2018,
- Conception de **site e-commerce** sur mesure,
- **Application mobile professionnelle**,
- Création de **programmes fidélité**...

Pour découvrir toutes nos solutions innovantes, rendez-vous sur [businesspartner.banquepopulaire.fr](http://businesspartner.banquepopulaire.fr)

BANQUE & ASSURANCE

BANQUE POPULAIRE  
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE  
ADDITIONNER LES FORCES, MULTIPLIER LES CHANCES

